



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 9704

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur l'utilité et la fonction de Comité chargé de préfigurer la création d'un registre national des crédits aux particuliers. Il souhaite obtenir le budget détaillé de cet organisme tant en matière de fonctionnement, que de mises à disposition de fonctionnaires. Il souhaite également avoir des précisions sur les missions de cet organisme et sur la possibilité de le supprimer ou de le réformer afin d'aboutir à une plus saine gestion des deniers publics.

Texte de la réponse

Le comité chargé de préfigurer la création d'un registre national des crédits aux particuliers prévu par la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation a été mis en place par le décret n° 2010-827 du 20 juillet 2010. Il a précisé dans un rapport les conditions auxquelles un registre national des crédits pourrait répondre à ses finalités de prévention du surendettement et de meilleure information des prêteurs sur la solvabilité des emprunteurs. Il a remis son rapport en juillet 2011 au Gouvernement et au Parlement. Conformément à l'article 6 du décret n° 2010-827 du 20 juillet 2010, le comité a été dissous un mois après la date de la remise de son rapport.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9704

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6400

Réponse publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6484